

# Des Livres et Vous

► Ce journal est entièrement réalisé grâce aux cotisations des syndiqués

Journal de la CGT BnF  
n. 12 nouvelle série, février 2013

## ► L'ACCORD COMPÉTIVITÉ SIGNÉ PAR LA CFTD ?

## ► "COÛTS" BAS ET COUPES FRANCHES PARTOUT A LA BNF

### ■ Du côté des "coûts" bas :

**Les travaux liés au réaménagement du Haut de Jardin et de la nouvelle entrée à Tolbiac viennent de commencer.** Depuis 2007, on est passé de la réforme, puis de la refonte et finalement au réaménagement de la Bibliothèque d'étude, c'est dire les aléas et les résistances au projet: manque de clarté, pseudo-concertation, remise en cause du projet initial de 1998 et de la politique documentaire, restrictions budgétaires et pour finir l'arrivée d'un MK2 dans la BnF et la construction d'une nouvelle entrée.

Côté budget, le projet était doté de 3 M€ en 2009, mais avec l'implantation du MK2 côté Hall Est, les coûts explosent ! Quasiment 5 M€ de dépenses pour un projet toujours contesté et inabouti, soit une augmentation de près de 2 M€, en pleine période de restrictions budgétaires, cette affaire est un véritable scandale. L'enlèvement du travelator (le tapis « roulant » qui permet d'atteindre le hall Est) coûte ainsi près d'un demi-million d'euros TTC, soit l'équivalent des coupes dans les budgets de conservation des collections. Edifiant !

→ la CGT exige l'arrêt de l'ensemble de ces chantiers et dénonce les choix de la direction qui consistent à entreprendre 4,9 M€ de travaux pour réaménager le Haut de Jardin alors que les économies exigées pour 2013 s'élèvent à 4,4 M€ (coupes budgétaires + suppressions de postes) et vont peser sur les agents et les missions.

A noter aussi qu'on nous avait BnF vendu l'arrivée de ce MK2 dans la comme un moyen de créer une nouvelle entrée sans déboursier un centime... mensonge. Non seulement cette implantation a fait exploser les budgets consacrés au Haut de Jardin, mais il faut également rappeler que si la société MK2 s'est en effet engagée à avancer 2,2 M€ d'euros pour construire cette entrée, d'un autre côté son installation dans la BnF est gratuite les 5 premières années du bail en échange du montant nécessaire aux travaux, puis garantie annuellement à hauteur de 20.000 euros minimum pour les 5 années suivantes, soit pas grand chose.



Une affiche anglaise contre les coupes budgétaires !

► 260 : c'est le nombre de postes en 2015 qui auront été supprimés en 6 ans à la BnF

→ la CGT dénonce cette privatisation d'un espace public en faveur de l'entreprise MK2 et affirme, une fois encore, que cette politique se fait contre les personnels et les usagers.

### ■ Du côté des coupes franches :

**La baisse des crédits s'élève à 11 millions sur les 3 ans à venir dont 4,4 M€ pour 2013.**

► Concernant la constitution des collections, les budgets d'acquisition passent de 8,1 M€ en 2011 à 6,1 M€ en 2013 soit une baisse de 25% en 3 ans !

► Côté conservation, cela fait des années que l'on diminue les budgets : 2,3 millions en 2013 contre 3,2 millions en 2010 soit quelques 28% en moins en 4 ans ! Cette année les coupes sont de : -105.000 € pour la reliure main, -100.000 € pour la reliure mécanisée, -434.000 € pour la conservation physique des collections...

► Côté effectifs, c'est 157 postes en moins pour les années 2009-2013 dont 59 pour 2013, puis à nouveau quelques 100 suppressions de postes en 2014-2015, soit en 6 ans dans les 260 agents en moins !

C'est la DCO et la DSR qui avait payé le prix fort des baisses d'effectif (moins 87 agents entre 2007 et 2011), cette année c'est (voir question CHSCT)

► Côté maintenance du matériel et des bâtiments c'est une gérance informatique au rabais avec moins 24% en un an (-1 M€), et un entretien des sites en berne (TAD, climatisation, ascenseurs, nettoyage ?...) avec moins 262.000 euros...

→ En multipliant des projets contestables et coûteux (Labo, MK2, réaménagement du Haut de Jardin) et en privilégiant des opérations de communication dispendieuses (Kosuth, nouveau Trajectoire), les dépenses consacrées aux missions pérennes sont d'autant rognées et les personnels malmenés dans l'accomplissement de leurs métiers.

## ► MAL-ÊTRE ET SOUFFRANCE AU TRAVAIL

### ■ Déclaration de la CGT-BnF au CHSCT du 30 janvier 2013 :

Suite à la tentative de suicide d'un collègue sur son lieu de travail le 17 septembre 2012, les organisations syndicales et la direction de l'établissement ont identifié un certain nombre de points pouvant générer des situations de souffrance au travail.

Lors du Comité hygiène, sécurité et condition de travail (CHSCT) du 6 décembre 2012, la CGT avait demandé que ces discussions aient désormais lieu dans le cadre du CHSCT et non dans des réunions informelles.

Deux mois après, force est de constater que rien n'a avancé, ce point n'apparaissant même pas à l'ordre du jour du CHSCT du 30 janvier proposé par la direction... Mais qui cela étonnera-t-il ? Depuis des années, la CGT réclame dans les instances représentatives des personnels, l'application des circulaires ministérielles qui se succèdent pourtant depuis 2005.

En mars 2011, des discussions débutent enfin, mais là encore les propositions de la direction sont très insuffisantes et la CGT doit se battre pour que soit mise en

place une procédure d'alerte spécifique à ces risques et des indicateurs annuels permettant de mieux comprendre sur la durée, leurs causes et leurs effets.

De même, suite à la tentative de suicide de notre collègue, les initiatives ne sont pas venues de la direction mais des organisations syndicales. A Richelieu, les agents, face à ce drame, se sont sentis totalement abandonnés par la BnF et ce sont les représentants des personnels qui ont dû les soutenir dans ces moments difficiles.

Si la BnF semblait avoir pris toute la mesure, cet automne, des problèmes de souffrance au travail dans l'établissement, la CGT ne peut que condamner ce qui lui semble être un retour en arrière et appelle la direction à prendre toute la mesure du phénomène dans un contexte de plus en plus difficile du fait des suppressions de postes et des coupes budgétaires qui se succèdent depuis plusieurs années.

## ► REPRÉSENTATIVITÉ DES SYNDICATS, LA CGT EN TÊTE !

Les premières élections professionnelles dans les très petites entreprises (TPE) se sont soldées par une très nette avance de la Cgt qui récolte 29,54 % des voix, suivie par la Cfdt (19,26 %) et Fo (15,25 %).

Un demi-million de personnes ont pris part au vote et si la participation n'a pas été à la hauteur des attentes en raison du peu d'informations fait autour de ce scrutin par les pouvoirs publics, c'est tout de même un résultat, en ces temps de crises, qui conforte la Cgt dans son combat quotidien contre toutes les formes de régressions sociales.



## ► NON A LA VENTE A LA DÉCOUPE DE LA BNF

Après que la direction ait fourni des espaces de la Bibliothèque à la société MK2 pour qu'elle y installe des salles de cinéma (cf. notre première page), c'est maintenant au patrimoine numérisé de la BnF d'être privatisé pour 10 ans.



## ► FIN DE LA REDISTRIBUTION GRATUITE DE 40000 TITRES PAR AN ?

Le 26 novembre dernier, Mr Racine, Président de la Bibliothèque nationale de France adressait un courrier à l'ensemble des personnels de la BnF pour leur annoncer l'instruction de 25 « pistes d'optimisation » censées dégager 4,4 millions d'économie pour répondre aux baisses de la subvention du Ministère de la culture et de la communication.

**Parmi ces pistes d'optimisation, la première consisterait à « réduire à un le nombre d'exemplaire déposés au titre du dépôt légal éditeur ».** Depuis la réforme du dépôt légal intervenue en juin 2006, le dépôt légal éditeur comprend 2 exemplaires (contre 4 précédemment) et le dépôt légal imprimeur un exemplaire. **Si le premier exemplaire éditeur est conservé à la BnF, le second est redistribué aux 68 bibliothèques conventionnées couvrant tout le territoire** (par exemple la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image à Angoulême).

Pour la BnF, le service en charge de la redistribution nationale (10 personnes) va purement et simplement disparaître, les personnels devront trouver une nouvelle affectation en interne ou externe. Pour les bibliothèques conventionnées, il va falloir réaffecter les personnels mais surtout pallier l'absence du 2e exemplaire (35.000 livres et 5000 titres périodiques), avec les conséquences budgétaires qui vont en découler...

Pire, pour les bibliothèques dépositaires d'un genre, comme la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image ou la Bibliothèque des littératures policières, c'est un bouleversement total et lourd de conséquence.

L'accroissement des collections par le second exemplaire éditeur n'étant plus assuré, il faudra trouver des financements nouveaux puisqu'elles ont pour mission de conserver l'intégralité de la production dans leur domaine.

**Plus largement, par cette mesure, la BnF remet en question une de ses missions fondamentales, inscrite dans son décret créateur de 1994 :** dans le cadre de la politique définie par le Ministère de la culture et de la communication, elle est tenue d'animer un réseau national de coopération documentaire. Sans le relais indispensable des bibliothèques de régions, la carte documentaire nationale du patrimoine écrit, soutenue par le Ministère et menée par la BnF se voit ainsi déposséder et considérablement réduite. Reste les pôles associés documentaires mais là aussi les économies imposées entament le budget de près de 10% en 2013. Quant au dépôt légal imprimeur, il est lui aussi sur la sellette (un prochain rapport de l'Inspection générale des bibliothèques devrait proposer sa suppression).



Péage à 500 m

→ La CGT-BnF conteste ce projet qui, sous prétexte de restrictions budgétaires, écorne toujours plus les missions patrimoniales de la BnF. La remise en cause de son rôle historique d'opérateur national ne peut qu'affaiblir l'ensemble du réseau des bibliothèques publiques et le service public culturel. **La CGT-BnF demande le retrait de cette « piste d'optimisation » incompatible avec la mission patrimoniale de coopération de la BnF, contradictoire avec la politique nationale du patrimoine écrit du Ministère et peu respectueuse des bibliothèques partenaires.**

## ► CES SALAUDS DE SALARIÉS QUI COÛTENT CHERS

### ▪ Revenons aux bases :

La richesse produite, c'est à dire la valeur ajoutée ou encore la plus-value, est le fait du travail des salariés. L'enjeu porte donc sur la répartition entre les différents intervenants :

- Ce qui va aux travailleurs : le salaire, y compris les cotisations sociales (part salarié et employeur) qui reviennent à la population de façon différée via la sécu (retraite, santé, allocations familiales).
- Ce qui va aux entreprises et aux actionnaires.

**Aujourd'hui, la part de la richesse produite revenant aux salariés est plus faible qu'à la sortie de la guerre.** Rien qu'entre 1983 et 1989 la partie versée aux travailleurs via la rémunération a perdu 10% alors que celle versée aux actionnaires a explosé (1985 : 5% ⇒ 2011 : 25%).

### ▪ Partage de l'effort vous avez dit ?

**Très clairement ce qui coûte cher depuis des années à toutes ces entreprises qui licencient c'est bien les dividendes versées aux actionnaires et pas les rémunérations et les cotisations sociales (les « charges » disent ils).** En France, c'est une quarantaine de milliards d'Euros\* qui chaque année ne sont pas réinvestis dans l'appareil productif, les salaires... Mais les grands actionnaires sont ils prêt à partager un tant soit peu leur énorme part du gâteau afin que des ouvriers puissent continuer à travailler ? Sans une mobilisation de la population pour l'imposer on peut en douter.

*\*A noter qu'en 2012, ces dividendes ont augmenté de 5%. Par ailleurs, depuis 2005, pour la première fois dans l'histoire économique de la France, leur montant annuel est supérieur à ce qui est investi dans l'appareil productif, c'est-à-dire dans l'outil de travail, l'innovation...*

## ► ACCUEIL DANS LES HALLS, ÇA NE MARCHE PAS !

La CGT l'avait dit, redit et répété lors de plusieurs CHSCT, l'accueil provisoire, mais surtout celui qui sera implanté hall Est va entraîner une dégradation sans précédent des conditions de travail des agents et de l'accueil des lecteurs.

Rappel : CR cgt du CHST :

la CGT réitère son inquiétude quant aux mesures insuffisantes pour accompagner l'arrivée d'un nombre important de personnes du fait de la concentration de nombreux services dans un même espace, augmentée par la sortie des futures salles du MK2 (544 places et plusieurs séances par jour) toute proche. L'implantation de tables et de fauteuils dans les déambulateurs augmenteront également ces nuisances.

Dans le Hall Est on va ainsi retrouver en un même point : les caisses, l'orientation des lecteurs, l'accréditation des cartes, mais aussi à proximité immédiate le point de rendez vous des groupes, des espaces d'attente, les vestiaires automatiques, des distributeurs... sans aucun aménagement phonique pour limiter le bruit et des espaces de travail ouverts...

## EMSEMBLE, PLUS FORTS ! SYNDIQUEZ VOUS

- Permanence du lundi au vendredi de 9h30 à 17h00, à Tolbiac, local 711, niveau A2, bandeau Sud
- tel : 01 53 79 49 01, mail : cgt@bnf.fr

Toute l'actualité de la BnF et de la CGT ► [www.cgtbnf.fr](http://www.cgtbnf.fr)